



## ÉCOLE SAINTE-MARTHE CUILLETTIER

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS 2023

Tenue à l'école Cuillierrier, au local du service de garde, le **mardi 12 septembre 2023 à 19 h.**

#### Étaient présents :

**Membre de la direction :** M. Vincent Gauthier Directeur de l'école

Parent membre du CÉ 2022-2023	Nom de l'élève	Année d'étude
Sébastien Legros	Marjane Legros	6 <sup>e</sup> année
Caroline Taillefer	Lauric Villemaire	5 <sup>e</sup> année

Liste des parents dans l'assistance	Nom de l'élève	Année d'étude
Bianka Dupaul	Albert Fortier	3 <sup>e</sup> année
Thalia Theoret	Sasha Theoret	3 <sup>e</sup> année
Michele Brazeau	Malyck Desrochers	Maternelle 4 ans
Valérie Pépin	Raphaëlle Cousineau	1 <sup>re</sup> année
	Alexis Cousineau	5 <sup>e</sup> année
Marie-Eve Gingras	Benjamin Brunet	Maternelle 5 ans
Olivier Ducap	Laurence Ducap	Maternelle 4 ans
	Charlotte Ducap	Maternelle 5 ans
Manon Aussant	Anne Thériault	5 <sup>e</sup> année
Judith Perreault	Elliott Bergeron	Maternelle 5 ans
Francis Bergeron	Elliott Bergeron	Maternelle 5 ans
Lydia McCallum	Nathan Girouard	5 <sup>e</sup> année
	Loïk Girouard	6 <sup>e</sup> année
Marie-Ève Sauvé	Félix Bissonnette	1 <sup>re</sup> année
	Romy Bissonnette	3 <sup>e</sup> année

# ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présentation
2. Adoption de l'ordre du jour 2.1 Nomination d'un(e) secrétaire 2.2 Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale du 7 septembre 2022.
3. Explications sur la composition et les fonctions : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Du conseil d'établissement.</li><li>▪ Du comité de parents du Centre de services scolaire</li><li>▪ De l'organisme de participation des parents</li></ul>
4. Mises en candidature et élections : 4.1 Nombres de représentants parents à élire au conseil d'établissement et durée des mandats. 4.2 Nomination d'un président d'élection. 4.3 Nomination d'une secrétaire d'élection. 4.4 Nomination de deux scrutateurs. 4.5 Élection des parents au conseil d'établissement. 4.6 Élection des substituts au conseil d'établissement. 4.7 Élection du représentant au comité de parents. 4.8 Élection du substitut au comité de parents.
6. Période de questions
7. Levée de la séance

# COMPTE-RENDU

## 1. MOT DE BIENVENUE

**M. Vincent Gauthier**, directeur de l'école souhaite la bienvenue aux parents présents.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**AG-23-0912-01** Il est proposé par Sébastien Legros et secondé par Caroline Taillefer d'adopter l'ordre du jour tel quel; adopté à l'unanimité.

### 2.1 Nomination d'un(e) secrétaire :

**AG-23-0912-02** Il est proposé par Marie-Ève Gingras et secondé par Lydia McCallum de nommer Bianka Dupaul secrétaire; adopté à l'unanimité.

### 2.2 Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale des parents du 7 septembre 2022 :

**AG-23-0912-03** Il est proposé par Sébastien Legros et secondé par Caroline Taillefer d'adopter le compte-rendu de la dernière assemblée générale des parents, tenue le 7 septembre 2022, tel quel; adopté à l'unanimité.

## 3. EXPLICATIONS SUR LA COMPOSITION ET LES FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, DU COMITÉ DE PARENTS ET L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS.

Le directeur, **Vincent Gauthier**, fournit quelques explications sur la composition et les fonctions du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents.

### FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

#### Composition (nombre de parents, provenance) :

L'organisme de participation des parents sera composé d'un nombre **illimité** de membres.

**AG-23-0912-04** Il est unanimement proposé de former un organisme de participation des parents qui aura comme objectifs de :

- De participer aux activités de campagne de financement.
- D'organiser et de supporter des activités conjointement avec le personnel de l'école.

- Repas chauds spéciaux.

Les personnes présentes adhèrent unanimement à la formation d'un organisme de participation des parents.

Les personnes présentes adhèrent unanimement à ces objectifs. Les parents en charge de l'O.P.P. sont les suivant(e)s : Caroline Taillefer (Sainte-Marthe); Lydia McCallum et Marie-Ève Sauvé (Cuillierrier).

#### **4. MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS**

##### **4.1 Nombre de représentants parents à élire au conseil d'établissement et durée des mandats.**

**Quatre** parents siègent au conseil d'établissement de l'école; **deux** d'entre eux ont terminé leur mandat à la fin de l'année scolaire 2022-2023 et **deux** d'entre eux termineront leur mandat à la fin de l'année scolaire 2023-2024. Il faut donc élire deux (2) représentants pour un mandat de deux ans.

**Les membres sortants sont :** Mme Annick Filion, M. Sébastien Legros

**Les membres restants sont :** Mme Caroline Taillefer, M. Jessy Brunet

Les **deux** nouveaux membres seront élus pour un mandat d'une **durée de deux ans**.

##### **4.2 Nomination d'un président d'élection<sup>1</sup> :**

**AG-23-0912-05** Il est proposé par Bianka Dupaul de nommer **Vincent Gauthier** pour qu'il agisse à titre de président d'élection; adopté à l'unanimité.

##### **4.3 Nomination d'un(e) secrétaire d'élection :**

**AG-23-0912-06** Il est proposé par Sébastien Legros de nommer Bianka Dupaul pour qu'elle/qu'il agisse à titre de secrétaire d'élection; adopté à l'unanimité.

##### **4.4 Nomination de deux scrutateurs :**

**AG-23-0912-07** Il est proposé par Sébastien Legros de nommer Bianka Dupaul pour qu'elle/qu'il agisse à titre de scrutateur d'élection; adopté à l'unanimité.

#### 4.5 Élection des parents au conseil d'établissement :

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures :

<b>Madame ou Monsieur</b>	<b>propose la candidature de :</b>	<b>accepte ou refuse</b>
Sébastien Legros	Sébastien Legros	<input checked="" type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse
Sébastien Legros	Sébastien Legros	<input checked="" type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse
		<input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse
		<input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse
		<input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse

- 1- Personne qui n'est pas un membre de l'assemblée habile à voter. Suggestion : direction d'école ou membre de la communauté ou membre du personnel de l'école.

**AG-23-0912-08** Il est proposé par Bianka Dupaul de clore la période d'appel de candidatures.

À la suite du vote, le président d'élection, M. Vincent Gauthier, déclare élues les personnes suivantes :

<b>Madame ou Monsieur</b>	<b>Pour un mandat de deux ans</b>
Sébastien Legros	Pour un mandat d'un an
Olivier Ducape	Pour un mandat de deux ans

#### 4.6 Élection des substituts au conseil d'établissement :

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un ou des substituts au conseil d'établissement de l'école.

<b>Madame ou Monsieur</b>	<b>propose la candidature de :</b>	<b>accepte ou refuse</b>
Judith Perreault	Judith Perreault	<input checked="" type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse
		<input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse
		<input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse
		<input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse

Le président d'élection déclare élu Judith Perreault comme membre **substitut** au conseil d'établissement de l'école.

#### 4.7 Élection du représentant au comité de parents :

Le président d'élection invite les parents membres (anciens et nouveaux) du conseil d'établissement à se présenter à l'avant pour faciliter l'élection de la personne qui les représentera au comité de parents et son substitut.

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un représentant au comité de parents **parmi** les représentants des parents déjà membres du conseil d'établissement de l'école.

**M. Olivier Ducap** sera le représentant du conseil d'établissement au Comité de parents du centre de services scolaire des Trois-Lacs.

#### 4.8 Nomination d'un substitut au comité de parents :

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un substitut au comité de parents parmi les représentants des parents déjà membres du conseil d'établissement de l'école.

Cette élection se fera à la suite de l'assemblée générale, lors de la première séance ordinaire du conseil d'établissement.

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

### 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Gauthier communiquera très bientôt par courriel avec les nouveaux membres pour les inviter à la première séance du conseil d'établissement.

**AG-23-0912-09** Il est proposé par Olivier Ducap et secondé par Bianka Dupaul de lever l'assemblée à 18 h 20; adopté à l'unanimité.

Signature de la personne agissant comme secrétaire :



A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'B Dupaul', is written over a horizontal line.